



CONTRAT DE LA
GRANDE BAIE
MARTINIQUE

Programme Réciprocité

Code : C.2.3

Maitrise d'ouvrage : Commune du Lamentin

Comité de pilotage : Conservatoire du Littoral (CDL)-Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM)-Office de l'eau (ODE)-Office Français de la Biodiversité (OFB)-Direction de l'Environnement de l'Aménagement du Logement (DEAL) - Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM)-Office National des Forêts (ONF)-Collectivité Territoriale de Martinique (CTM)-Conservatoire Botanique National de Martinique (CBNMq)-Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM).

Contexte et objectif de l'action

Réciprocité vers une EConnexion pour une autre relation Homme-Nature : C'est le nom du programme que porte la Commune du Lamentin dans le but de valoriser et gérer la mangrove de son territoire. Il est issu de 3 grandes étapes et orientations :

*Connaître la mangrove : En 2013, la Commune a réalisé un Inventaire Rapide Biologique Sociologique et Technologique (IRBST) dans la mangrove de la Cohé du Lamentin et de la Baie de Génipa ;

*La valoriser (actions d'éducation et de sensibilisation) ;

*La gérer par des actions mobilisant de nombreux acteurs en vue de la protéger.

Description technique de l'action

Le programme RECIPROCITE vise à :

- Rétablir les fonctionnalités des milieux et en particulier des milieux naturels
- Développer de nouveaux rapports, une nouvelle dynamique entre les milieux, entre les Hommes et les milieux, entre les activités économiques du territoire et les milieux,
- Gagner l'appropriation respectueuse de la mangrove par l'Homme et notamment les plus jeunes, ainsi que les acteurs des Zone d'Activités Economique (ZAE) du Lamentin.

Il traduit également la volonté de la commune du Lamentin et de ses partenaires de :

- Préserver et valoriser la mangrove et ses écosystèmes associés,

- Stopper les pressions anthropiques sur les milieux et réhabiliter les milieux naturels et urbains du Lamentin fortement dégradés par les interventions humaines abusives (en mettant l'accent sur les apports réciproques et la santé) ;
- Procéder à la recomposition paysagère de la jointure entre la ville et les espaces de nature situés sur le littoral du Lamentin.

Pour ce faire, le programme Réciprocité comporte 6 volets :

Volet 1 : Réciprocité Rangers,

La mangrove par ...les citoyens jeunes et adultes :

- *Faire connaître par les jeunes et les adultes les enjeux de préservation de la biodiversité de la mangrove, du LAMENTIN et de la Martinique, ainsi que les métiers liés
- *Réaliser des actions concrètes (par les jeunes et les adultes) pour la revalorisation de la mangrove,
- *Valoriser la démarche, créer de nouveaux comportements, voire révéler des vocations naturalistes

Volet 2: Réciprocité Contact,

La mangrove par ...les entreprises:

- *Valoriser et susciter des comportements éco-responsables dans les entreprises
- *Aménager et ménager l'interface urbain - milieu pour, en réciprocité, mieux profiter des biens et services procurés par la mangrove
- *Définir un plan de gestion des zones d'interface prenant en compte la replantation, la restauration, l'entretien, le contrôle, le suivi et la valorisation de ces zones à enjeu

Volet 3 : Réciprocité Morne Cabri,

La mangrove par ...les sportifs et naturalistes:

- *Affirmer l'identité du Morne Cabri en vue d'y développer une offre culturelle et/ou pédagogique liée à la biodiversité, à l'histoire et au sport
- *Participer au maintien et à la valorisation de la qualité écologique de ce site unique d'interface terre-mer (îlet, mangrove, mare, ruines) de la Commune du Lamentin
- *Diminuer fortement les interventions pour l'entretien de la voie d'accès au site et permettre une appropriation « décarbonnée » du site par la population et les autres acteurs du territoire (associations, entreprises, ...)

Volet 4 :Réciprocité Longvilliers,

La mangrove par ...les usagers du bourg:

- *Réaliser un ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) au fil du cours d'eau
- *Assurer la valorisation historique, touristique et culturelle du Longvilliers et de la mangrove

associée

*Aménager durablement les berges du Longvilliers en privilégiant des aménagements doux favorisant son usage par la population

*Créer un parcours de circulation pour des accès maritimes et terrestres (en mode doux) à des espaces de mangroves définis (le Morne Cabri, arrière de la ZAE La Lézarde) depuis le Calebassier.

Volet 5 :Réciprocité Reboisement

La mangrove par ...les Hommes:

*Réduire les pressions anthropiques sur la mangrove (déchets, eau douce, pollutions, remblais, destructions)

*Reboiser les espaces de mangrove dégradée autour des zones urbaines et commerciales

*Développer la compensation écologique lors de la réalisation de déboisements importants.

Volet 6 :Réciprocité Cohé,

La mangrove par ...Les plaisanciers:

*Supprimer les épaves de bateaux sur le plan d'eau plan d'eau de Californie - Morne Cabri et à Port Cohé

*Gérer et réglementer les mouillages des bateaux dans ces espaces

*Valoriser la mangrove de Port Cohé

Communes concernées : Lamentin

Sous-actions

- [C.2.3.1 - Réciprocité Rangers \(en cours de rédaction\)](#)
- [C.2.3.2 - Réciprocité Contact \(en cours de rédaction\)](#)
- [C.2.3.3 - Réciprocité Morne Cabri \(en cours de rédaction\)](#)
- [C.2.3.4 - Réciprocité Longvilliers \(en cours de rédaction\)](#)
- [C.2.3.5 - Réciprocité Reboisement \(en cours de rédaction\)](#)
- [C.2.3.6 - Réciprocité Cohé \(en cours de rédaction\)](#)

Avancement de l'action

Date de début de l'action: 2019

Indicateurs:

Date d'échéance de l'action : 2027

Pourcentage d'avancement : 50%

Éléments financiers

Budget total : 6560874K €

Budget disponible : 3280437K € HT

Budget à obtenir : 3280437K € HT

Années	Montant prévu	Montant dépensé	% engagement
2021	5K € HT	0K € HT	0%
2023	10K € HT	0K € HT	0%
TOTAL	15K € HT		